ETAT DE LA LOUISIANE.—Ville de la Nlle Orléans.—
[illegible] William Young Lewis, notaire public dûment [illegible] pour la ville de la Nlle Orléans, dûment commissionné, assermenté, en vertu d'un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le troisième jour de mars mil huit cent trente sept, lequel par acte authentique, reçu, [illegible] Nouvelle Orléans, dans l'Etat susdit, en date du vingt-deux [illegible] mil huit cent trente sept, [illegible] Compagnie de Sangsues Hongroises et Suédoises, [illegible] Nouvelle Orléans, [illegible] Compagnie [illegible] Compagnie [illegible] Compagnie